



N° 17/18

PREAVIS municipal relatif à l'adoption d'un nouveau règlement du Conseil communal

Vallorbe, le 04 décembre 2018 / FM / SC

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'importante révision de la loi sur les communes (LC), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, une révision du règlement du Conseil communal a dû être entreprise, l'ancien règlement, approuvé par le Conseil communal en 2010, étant depuis lors obsolète.

Sur la base d'un règlement-type préparé à l'attention des communes par le Département des institutions et de la sécurité, une commission du Conseil communal s'est ainsi chargée de l'élaboration d'un nouveau règlement et de certains contacts avec le service juridique cantonal. Les directives de l'Etat ont été suivies, certains articles ne pouvant être modifiés, d'autres laissant une certaine latitude.

Le projet, actuellement en cours d'examen au Service des communes et du logement, doit officiellement être approuvé par le Conseil communal puis par le Département des institutions et de la sécurité.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter le texte ci-après :

le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 17/18 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'abroger le règlement du Conseil communal daté du 25.02.2008 modifié le 26.04.2010 ;
2. d'adopter le nouveau règlement du Conseil communal de Vallorbe tel que présenté ;
3. de fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès son approbation par le Département des institutions et de la sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani



Municipal délégué : Monsieur Stéphane Costantini, syndic

Annexe : projet de règlement du Conseil communal